

Aménagement hydroélectrique de la Péribonka

Mémoire

Invasion Boréale

Villégiateurs du km 77

Titre : Invasion Boréale

Nous représentons :

Des villégiateurs, des pêcheurs, des chasseurs qui occupent le territoire avoisinant le futur barrage Péribonka 4 depuis plus de deux décennies pour plusieurs et ce hiver comme été.

Nous ne représentons pas une association mais, nous sommes un regroupement spontané d'utilisateurs directement concernés par ce projet d'Hydro-Québec.

Intérêt porté au projet

L'accès permanent du futur barrage empruntera l'emprise de notre chemin forestier, seul et unique voie d'accès à nos équipements à partir du « Chemin des passes ». De plus pendant et après les travaux nous aurons à partager notre territoire avec le promoteur et un nombre accru d'utilisateurs dont l'accessibilité sera facilitée par cette voie rapide et permanente dite de « classe I ».

Préoccupations liées au projet

La sécurité de nos déplacements sera non seulement compromise mais à toute fin pratique inexistante. Le printemps, l'été et l'automne nos V.T.T. devront partager la route avec les autos et les camions. L'hiver ce sera plus pénible encore car comment circuler en motoneige sur un chemin en gravier.

La perte de quiétude pendant et après les travaux sera notoire

Pendant la construction, nous aurons à subir de multiples bruits: provenant de l'excavation, du forage, de la circulation, du transport de matériaux et d'équipements... Ces travaux attireront également plusieurs badauds.

Enfin après les travaux soit cinq ans plus tard, l'accessibilité, ayant été facilitée par les promoteurs, il y aura un achalandage accru. Le promoteur l'indique dans l'étude. De là à penser que le M.L.C.P. songe à de futurs développements grâce

à cet axe, il n'y a, à notre avis, que très peu de contrainte. Cependant, il ne faudrait pas oublier que, lors de notre lotissement, ce même Ministère nous avait indiqué que la densité des villégiateurs ne serait pas accrue. Ainsi nous pensions que la tranquillité faisait partie intégrante de notre bail.

La dégradation rapides des sites de pêche (Omble de fontaine) et de chasse, dû à la grande fréquentation, nous préoccupe au plus au point. A titre d'exemple, nous vous parlerons de pêche :

actuelle : 40 utilisateurs à 10 jours de pêche par an = 400 / jours pêche par an

futur : plus de 50% de 1160 travailleurs à 20 jours pêche par an = 11 600 / jours pêche par an

C'est à dire qu'en un an seulement, il y aura l'équivalent de 30 ans de pressions de pêche actuelle. En multipliant par cinq et vous verrez ce que ça peut donner pour toute la durée de la construction.

Nous pensons également que la valeur marchande de nos chalets va diminuer. La paix, la tranquillité, la sécurité, la chasse et la pêche ajoute à notre humble avis, une plus value à nos équipements. Ce n'est pas un sophisme de croire que leurs pertes constituent la dépréciation évidente de nos biens.

Enfin, nous affirmons que la proximité du chemin d'accès et le nouvel achalandage augmentera le risque et la commission de vols dans le secteur.

Les suggestions pour améliorer le projet

Promoteur :

1^{er}

Construire l'accès permanent au barrage à partir du kilomètre 97 du « chemin des passes » au lieu du kilomètre 77. À cet endroit, il n'y a aucun villégiateur d'établi. Le « campement indien » qu'on y trouve, près du Péribonka, sera quant à lui malheureusement inondé.

2^e

Relocaliser les villégiateurs volontaires sur des sites équivalents en collaboration avec le M.L.C.P.

3^e

Construire un sentier forestier parallèle (direction est-ouest) à l'accès permanent pour permettre la circulation sécuritaire en V.T.T. et en motoneige.

4^e

Installer une « calvette » sèche au kilomètre 1 pour permettre la traversée sécuritaire de la route vers le lac Richard, Lemoine et Étienne.

5^e

Entretenir en hiver deux stationnements l'un au kilomètre 1 et l'autre au kilomètre 5 pour dégager et sécuriser la route. Ce type d'intervention existe déjà de façon systématique le long du « Chemin des Passes », le même calibre de chemin qu'on projette de construire pour Péribonka 4.

6^e

Transporter par autobus les travailleurs pour diminuer la densité de la circulation et limiter leurs déplacements.

7^e

Restaurer dans les divers lacs les populations de truite par l'installation de frayères.

8^e

Garantir aux résidents la valeur marchande actuelle de leurs équipements. Suite à une évaluation, le promoteur s'engage à garantir cette valeur si pendant ou après les travaux il y a une transaction défavorable aux villégiateurs dû à la dégradation de l'environnement.

M.L.C.P.

9^e

Interdire la chasse et la pêche aux non-résidents (Ref. à la mine Trolux de Chibougamau)

10^e

Confirmer et garantir qu'il n'y aura plus de développement de nouveaux sites de villégiatures.

M.R.C.

11^e

Suite à une entente de partenariat avec le promoteur, la M.R.C. s'implique moralement et monétairement pour corriger les préjudices causés à ses commettants.

Commentaires :

Nous avons participé à toutes les réunions convoquées par le promoteur avant le dépôt de l'étude d'impact. Au cours de ces rencontres préalables nous avons fait part de nos préoccupations et nous avons eu la nette impression d'avoir été écouté. La page 15 du résumé de l'étude le promoteur en fait d'ailleurs mention. En prenant connaissance de l'étude d'impact nous avons rapidement déchanté : nos préoccupations et nos recommandations ne s'y retrouvant en rien, si ce n'est la dérivation du tracé projeté du kilomètre 5 au kilomètre 13.

On a l'impression d'avoir participé à une opération de maquillage et de relation publique, bref à une opération de marketing. De plus, lors de ces rencontres que l'on croyait naïvement d'échange et d'information, le morcellement des villégiateurs en plusieurs groupes nous a complètement desservis. L'isolement comme stratégie n'a sûrement pas contribué à nous faire prendre conscience de tous les effets négatifs au projet.

Si nous ne retrouvons pas nos préoccupations dans l'étude d'impact, le promoteur nous indique qu'il s'agissait là de demandes trop pointus. Comme propos réducteurs on a rarement vu mieux.

Le promoteur affirme de plus lors du dépôt public de l'étude que nous ne sommes que locataire de nos sites de villégiatures. Sans nous arrêter sur l'arrogance de tels propos, nous vous dirons, Madame la présidente, qu'en tant que québécois nous sommes les seuls propriétaires du territoire du Québec. Nous payons une redevance à nos concitoyens pour nous y lotir. Nous vous dirons également qu'une raison sociale, fut-elle Hydro-Québec, n'est propriétaire en rien du territoire québécois.

Pour paraphraser d'autres nations, nous ajouterons que nous sommes les premiers occupants de ce secteur par rapport à cette créature du gouvernement québécois qu'est Hydro-Québec. Le premier occupant n'est-ce pas le fondement reconnu et légal de tout velléité de propriété territoriale.

Nous avons enfin la conviction que le promoteur a ignoré, entre autre, l'aspect humain de l'environnement dans son étude d'impact. Il ne faut surtout pas oublier que nous avons investi beaucoup de temps et d'argent dans un seul et unique but, soit celui de pouvoir profiter de ce coin de pays en toute sécurité et en toute tranquillité.

Autorisation ou non du projet

Dans sa forme actuelle, il coule de source, que nous sommes opposés à ce projet. Il tient si peu compte des justes représentations des citoyens directement concernés dans leur quotidien, dans leur quiétude, dans leur sécurité, bref dans leur qualité de vie.

La civilisation et le progrès nous envahissent.

En ce sens, ayant la conviction d'être les seuls usagers directement touchés, Madame la présidente et Messieurs les commissaires, nous osons souhaiter que vous prêterez une oreille attentive à nos justes récriminations.

Vous êtes notre dernier recours. Merci!!!

Paul Morin

Martin tremblay

Mario Villeneuve